

COMITE SYNDICAL du 12 juin 2023

LISTE DES DELIBERATIONS ADOPTEES

(Article L 2121-25 du Code Générale des Collectivités Territoriales)

DELIBERATION N°01

VALIDATION TITULAIRE DU MARCHÉ PORTANT SUR LA FOURNITURE D'UN LOGICIEL DE GESTION DES ACTES DE L'ÉTAT CIVIL

DELIBERATION N° 02

VALIDATION TITULAIRE DES MARCHES PORTANT SUR LES CONTRATS D'ASSURANCE POUR L'ALPI

DELIBERATION N°03

AAP REGIONAL ESMS NUMERIQUE 2023 - DEMANDE DE SUBVENTION

DELIBERATION N°04

PERSONNEL : CREATION D'UN EMPLOI TEMPORAIRE DE REDACTEUR A TEMPS COMPLET POUR MENER A BIEN UN PROJET OU UNE OPERATION IDENTIFIE(E) : LAND'ESMS NUMERIQUE

Contrat de projet en application de l'article L.332-24 du Code Général de la Fonction Publique

La liste des délibérations est également consultable sur le site officiel du SM Alpi : www.alpi40.org ; rubrique « comité syndical »

Affichage siège de l'Alpi : 14 juin 2023

La présidente
Magali Valiorgue

